

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-171

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Election des membres de la Commission de Délégation des Services Publics (CDSP)

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 106
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Héléne, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, « *une commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public* ».

La création de cette commission fait l'objet d'une décision expresse de la Collectivité et la désignation des membres de ladite commission intervient après un vote formel de l'Assemblée Délibérante, selon l'article L.1411-5 du CGCT.

La Commission de Délégation de Service Public ou commission d'examen des candidatures est composée pour les EPCI :

- de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou de son représentant, Président
- par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est également procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires soit 5 suppléants.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il convient donc de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants afin de constituer la Commission de Délégation de Service Public (ou commission d'examen des candidatures) qui sera chargée d'intervenir dans le cadre des procédures de Délégations de Services Publics conformément à la réglementation en vigueur.

La candidature suivante a été enregistrée :

Président : Régis BANQUET

<i>Délégués titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
GILS Denise	LAROCHE Laetitia
VALLIER Gérard	DHUMEZ Patricia
LARRAT Gérard	BLASQUEZ Lelis
GIACOMEL Bruno	MARTY Alain
RAPPENEAU Philippe	VALLIERE Pascal

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Pour :	122	
Contre :	0	

24

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la constitution de la Commission pour les délégations de service public à titre permanent, pour la durée du mandat.

Article 2 : D'approuver, suite au vote intervenu, la composition de ladite commission sur la base de la liste élue.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-172

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Election des membres de la Commission pour les concessions d'aménagement

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 106
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Héléne, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Dans le cadre de l'élaboration et le suivi des concessions d'aménagement soumises aux articles R.300-4 et suivants du code de l'urbanisme, l'élection d'une commission d'aménagement est nécessaire. Ainsi, conformément à l'article R.300-9 du Code de l'urbanisme, il convient que le conseil communautaire désigne en son sein, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, les membres composant la commission.

En conséquence de quoi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'élire en son sein, les 6 membres appelés à siéger à la Commission pour les concessions d'aménagement, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Le scrutin est secret.

La candidature suivante a été enregistrée :

	Titulaire	Suppléant
Président	BANQUET Régis	VALLIERE Pascal
Membre	LARRAT Gérard	CHESA Isabelle
Membre	MENASSI Eric	CARBONNEL Didier
Membre	LECINA Thierry	GUICHOU Jean-Régis
Membre	GARINO Alain	PELIX Jean-Pierre
Membre	MAGRO Christian	LACUBE Claude

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : Les membres de la liste ont été proclamés membres de la Commission pour les concessions d'aménagement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-172-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020
Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-173

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Election des membres du conseil d'exploitation de la régie EAURECA
Collège des conseillers communautaires

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 106 Nombre de pouvoirs : 16 Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La communauté d'Agglomération « Carcassonne Agglo », qui exerce la compétence « eau et assainissement » depuis le 1^{er} janvier 2009, a décidé, par délibération de son conseil communautaire en date du 28 juin 2017, la création d'une régie à simple autonomie financière chargée de l'exploitation des services publics d'eau et d'assainissement dénommée EAURECA sur une partie de son territoire.

Dans son organisation administrative et conformément à l'article R. 2221-3 du CGCT, la régie est administrée, sous l'autorité du Président de la communauté et du conseil communautaire de l'Agglo par : un conseil d'exploitation, un président du conseil d'exploitation et un directeur de la régie.

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 27 septembre 2017, a adopté par délibération n°2017-316 les statuts et le règlement intérieur de la régie et a validé les modalités de désignation des membres du Conseil d'exploitation de la régie EAURECA.

Dans le chapitre II « Administration » - Article 7.1 « Composition du Conseil d'exploitation » des statuts de la régie EAURECA :

Le collège des conseillers communautaires est constitué de 9 membres titulaires et de 9 membres suppléants désignés par le conseil communautaire pour la durée de leur mandat.

Le Président de Carcassonne Agglo et le vice-président en charge de la compétence « Eau et Assainissement » sont désignés respectivement membre titulaire et membre suppléant de droit. Les titulaires et suppléants de ce collège sont tous des élus communautaires titulaires en exercice.

En conséquence de quoi, il appartient à l'assemblée délibérante d'élire en son sein, les 18 membres appelés à siéger au conseil d'exploitation de la régie EAURECA au scrutin de liste majoritaire à deux tours, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

La candidature suivante a été enregistrée :

	Titulaire	Suppléant
Membre	BANQUET Régis	COMBETTES Roland
Membre	PETIT Jean-Louis	PITON Yolande
Membre	DHOMPS Fabrice	ESTIVAL Alain
Membre	LACUBE Claude	BEDOS Xavier
Membre	RAGGINI Emile	BUSQUE Emile
Membre	PECH André	DELGADO Fernand
Membre	RUFFEL Henri	AGUILHON Jean-Louis
Membre	YAGUES Bernard	VALLIERE Pascal
Membre	ZOCCARATO Michel	ARIBAUD Jean-Louis

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

29

DECIDE :

Article 1 : Les membres de la liste ci-dessus sont élus et proclamés membres du conseil d'exploitation de la régie EAURECA.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-173-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020
Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-174

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Désignations de représentants de la Communauté d'Agglomération dans des organismes concernant le développement territorial.

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 106
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à de nouvelles désignations de représentants de Carcassonne Agglo au sein des organismes extérieurs suivants :

Association du Dialogue Métropolitain de Toulouse

Est ainsi proposée la désignation:

- Au titre de la représentation de Carcassonne Agglo :

CARBONNEL Didier

- Au titre de la représentation de la ville de Carcassonne :

LARRAT Gérard

CAMBON Didier

Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Carcassonnais – GAL LEADER

Est ainsi proposée la désignation de :

Titulaires	Suppléants
ARIBAUD Jean-Louis	SIE Didier
DHUMEZ Patricia	AGUILHON Jean-Louis
CLERGUE Philippe	GILS Denise
RUFFEL Henri	GROS Christiane
LACUBE Claude	PUJOL André
TURCHETTO Aurélien	PISTRE Jean-Claude

Conseil d'administration de l'Association Minervois Corbières Méditerranée

Est ainsi proposée la désignation de :

Titulaires	Suppléants
RUFFEL Henri	CAVERIVIERE Christian
RAPPENEAU Philippe	FABRE Jacques
DHOMPS Fabrice	ESTIVAL Alain
BUSTO Claude	DUCLOS Bernadette

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les désignations ci-dessus énoncées.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-175

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Désignations de représentants de la Communauté d'Agglomération dans des organismes concernant les transports.

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 106 Nombre de pouvoirs : 16 Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à de nouvelles désignations de représentants de Carcassonne Agglo au sein des organismes extérieurs suivants :

- Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART)

Est ainsi proposée la désignation de :

Titulaires	Suppléants
PROUST Michel	DIMON Jacques

- Association pour le maintien et le développement de la ligne Ferroviaire Carcassonne-Quillan (ALF)

Est ainsi proposée la désignation de :

Titulaires	Suppléants
PROUST Michel	JORDY Jean-Marie

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les désignations ci-dessus énoncées.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-175-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020
Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-176

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Désignations de représentants de la Communauté d'Agglomération dans des organismes concernant l'action sociale, l'insertion, et la santé.

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 106 Nombre de pouvoirs : 16 Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à de nouvelles désignations de représentants de Carcassonne Agglo au sein des organismes extérieurs suivants :

- Conseil d'administration du COS

Est ainsi proposée la désignation de :

RAPPENEAU Philippe
DUCLOS Bernadette
GAUDAN Marie-Pierre
ICHE Daniel
FAU Philippe

- Agence départementale d'information sur le logement (ADIL)

Est ainsi proposée la désignation de :

Titulaires	Suppléants
MASCARAQUE Thierry	FABRE Jacques

- Association « Régie des Quartiers de la communauté d'agglomération du carcassonnais »

Est ainsi proposée la désignation de :

Titulaires	Suppléants
RIVEL Tamara	LECINA Thierry

- Conseil d'Administration du collège de Grazeilles

Est ainsi proposée la désignation de :

MOLHERAT Michel

- Conseil de surveillance du centre hospitalier de Carcassonne

Est ainsi proposée la désignation de :

MENASSI Eric	LECINA Thierry
--------------	----------------

- Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

La première formation concernant les personnes âgées au titre du 2ème collège représentant des institutions, est composée de deux représentants des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale.

Est ainsi proposée la désignation de :

BIZOT Jean-Louis

La deuxième formation concernant les personnes handicapées au titre du 2ème collège représentant des institutions, est composée de deux représentants des collectivités et des établissements publics de coopération

Est ainsi proposée la désignation de :

GARINO Jeanine

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les désignations ci-dessus énoncées.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-177

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Désignations de représentants de la Communauté d'Agglomération dans des organismes concernant l'habitat.

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 106
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à de nouvelles désignations de représentants de Carcassonne Agglo au sein des organismes extérieurs suivants :

- ALOGEA

Est ainsi proposée la désignation de :

Titulaires	Suppléants
MASCARAQUE Thierry	FABRE Jacques

- MARCOU HABITAT

Est ainsi proposée la désignation de :

Titulaires	Suppléants
MASCARAQUE Thierry	ADIVEZE Marc

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	12	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les désignations ci-dessus énoncées.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-177-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020
Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-178

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Désignations de représentants de la Communauté d'Agglomération dans des organismes concernant l'environnement, les espaces naturels et l'agriculture.

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 106 Nombre de pouvoirs : 16 Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à de nouvelles désignations de représentants de Carcassonne Agglo au sein des organismes extérieurs suivants :

- Commission Consultative de l'Environnement pour l'Aéroport de Carcassonne

Est ainsi proposée la désignation de :

Titulaires	Suppléants
MAGRO Christian	MENASSI Eric
RABOUL Geneviève	DIMON Jacques

- Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Aude (CDPENAF)

Est ainsi proposée la désignation de :

Titulaires	Suppléants
BONNET André	LACUBE Claude

- Association ATMO Occitanie

Est ainsi proposée la désignation de :

Titulaires	Suppléants
COMBETTES Roland	MENASSI Eric

- SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat (AREC) Occitanie

Est ainsi proposée la désignation de :

Titulaires	Suppléants
COMBETTES Roland	MENASSI Eric

- Conseil Syndical du Syndicat Mixte de Jouarres (SMAJ)

Est ainsi proposée la désignation de :

Titulaires	Suppléants
VALLIERE Pascal	BUSQUE Emile
RAGGINI Emile	MAGRO Christian
SAISSET Jean-François	CLERGUE Philippe
GILS Denise	
SALIEGE Georges	
YAGUE Bernard	
PETIT Jean-Louis	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

- Syndicat du bassin versant Orbieu Jourres

Considérant qu'il a été désigné, lors du Conseil d'agglomération du 17 juillet 2020, 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants, à savoir :

42

<i>Délégués titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
ANDRIEU Antonin	BACHET Jean-François
GORE Alban	BERNEDE Jean-Paul
DELGADO Fernand	BEDOS Jean-Luc
BADILLO Sylvia	OLIVIER Thibault
PECH André	CAVAYE Thomas
BEDOS Xavier	RANZA Sébastien
SEGUY Jean-Luc	BOUETTE Sébastien
ALBERTI Daniel	PERALLON Jacques
TREILHOU Marie-Claude	ANDREU Marie
ZOGRAFOU Christian	ARIE Michel

Considérant que le nombre de délégués représentants Carcassonne Agglo au sein du syndicat du bassin versant Orbieu Jourres est de 11 titulaires et 11 suppléants ;

Il convient de désigner 2 représentants supplémentaires (un titulaire et un suppléant) :

Est ainsi proposée la désignation de :

Titulaires	Suppléants
LACUBE Claude	SUNE René

Considérant, par ailleurs, que Monsieur Michel ARIE a été désigné suppléant par erreur, il convient de le remplacer :

Est ainsi proposée la désignation de :

ARIE Christian

- Commission locale de l'eau du SAGE du Fresquel

Est ainsi proposée la désignation de :

COMBETTES Roland

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les désignations ci-dessus énoncées.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

43

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-178-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-179

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Désignations de représentants de la Communauté d'Agglomération dans des organismes concernant l'aménagement territorial.

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 106 Nombre de pouvoirs : 16 Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à de nouvelles désignations de représentants de Carcassonne Agglo au sein des organismes extérieurs suivants :

- Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPF-Occitanie)

Est ainsi proposée la désignation de :

Titulaires	Suppléants
MASCARAQUE Thierry	CARBONNEL Didier

- Société Anonyme d'Economie Mixte Locale ALENIS

Est ainsi proposée la désignation de :

MAGRO Christian

- Conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Bois Energie –SEMBE

Est ainsi proposée la désignation de :

CLERGUE Philippe

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les désignations ci-dessus énoncées.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-179-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020
Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-180

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Désignations de représentants de la Communauté d'Agglomération dans des organismes concernant l'économie et le tourisme.

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 106 Nombre de pouvoirs : 16 Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à de nouvelles désignations de représentants de Carcassonne Agglo au sein des organismes extérieurs suivants :

- Conseil d'Administration de l'Association « *Carcassonne Entreprendre* »

Est ainsi proposée la désignation de :

Titulaires	Suppléants
MAGRO Christian	CAMBON Didier

- Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne (OGS)

Est ainsi proposée la désignation de :

Titulaires	Suppléants
BANQUET Régis	CLERGUE Philippe
VALLIERE Pascal	MOLHERAT Michel
ARNAUD Magali	CARBONNEL Didier
PROUST Michel	PISTRE Jean-Claude

- Conseil d'Administration de l'Agence de Développement Touristique (ADT)

Est ainsi proposée la désignation de :

Titulaires	Suppléants
CLERGUE Philippe	TURCHETTO Aurélien

- Assemblée générale de l'Agence Technique Départementale (ATD11)

Est ainsi proposée la désignation de :

Titulaires	Suppléants
BANQUET Régis	RAPPENEAU Philippe

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 1 : D'approuver les désignations ci-dessus énoncées.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

48

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-180-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-181

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Création et composition des Commissions Permanentes de Travail et d'Etudes

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 106
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Héléne, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

En application des articles L.5211-2 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire peut décider la création de Commissions permanentes de travail et d'études qui seront chargées d'étudier les dossiers de leur compétence et de préparer les délibérations et décisions qui seront soumises à l'assemblée délibérante.

Les Commissions permanentes de travail et d'études émettent un avis consultatif à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la voix du Président ou du Président de Commission délégué est prépondérante.

Le Président de la Communauté d'Agglomération est le Président de droit de toutes les Commissions Permanentes de travail et d'études en vertu de l'article L.2121-22 du C.G.C.T., qu'il convoque dans les huit jours qui suivent la nomination de leurs membres. Au cours de cette première réunion, les Commissions désignent un Vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché.

Eu égard aux domaines de compétences de la Communauté d'Agglomération et dans le souci de permettre la participation effective des élus communautaires à la préparation des dossiers soumis à délibération du Conseil Communautaire, il est proposé de créer treize (13) Commissions Permanentes de Travail et d'Etudes dans les domaines de compétences suivants :

- **Gouvernance et Equilibre territorial** (Pacte de gouvernance, Démocratie participative, Mutualisation, Coopération, Réseau Maisons France Services)
- **Finances et Prospective financière** (Finances, Prospective financière, Commande publique, Affaires juridiques, Contrôle de gestion)
- **Ressources humaines** (Ressources humaines, Dialogue social, Logistique, Patrimoine) ;
- **Economie** (Développement économique, ZAE, Action Cœur de Ville, Politique locale du commerce, politique de l'artisanat, GAL, Enseignement supérieur, Prospective)
- **Tourisme et Loisirs** (Tourisme, Office de tourisme communautaire, OGS, GSO, SMAJ, Sentiers de randonnées, Sports et loisirs)
- **Agriculture** (Agriculture, Viticulture, friches agricoles, Hydraulique, Projet alimentaire territorial)
- **Transitions écologiques** (Contrat de Transition Ecologique, GEMAPI, Protection des espaces naturels)
- **Transitions énergétiques** (PCAET, Eau potable, Assainissement, Eaux pluviales, Natura 2000, Gestion des déchets, Energies renouvelables)
- **Culture** (Lecture publique, Fabrique des Arts, Programmation culturelle, GIP Cérès Franco)
- **Habitat et Cadre de Vie** (PLH, PIG, PréAU, Logement social, Gens du voyage, Programme Centre Bourg, Administration Droit des Sols)
- **Mobilités, Déplacements** (Réseau urbain et interurbain, Plan global de déplacement, Mobilités douces, PEM)
- **Planification territoriale** (Projet de territoire, SCOT, PLU, Contractualisation)
- **Développement social** (Contrat de ville, PRU, MLOA, Insertion, Séniors, Centres sociaux, Santé, Enfance, Jeunesse)

En terme de composition, il vous est proposé, afin d'assurer la représentation équilibrée des huit territoires et l'implication des conseillers municipaux, la composition suivante :

- le ou les vice-présidents en charge des délégations ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

- 16 conseillers communautaires (2 par territoire) ;
- 16 conseillers municipaux (2 par territoire).

La désignation des conseillers communautaires et municipaux s'opérera à travers les conseils de territoire qui désigneront leurs représentants.

Enfin, il est précisé que des Commissions spéciales peuvent être créées par le Conseil communautaire pour l'examen d'une ou plusieurs affaires particulières, et qu'il appartient au Conseil d'en arrêter la composition.

Les attributions de chaque commission seront spécifiées par le Bureau Communautaire.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la création des Commissions Permanentes de travail et d'études telles que présentées, leur dénomination, leur composition et leur champ de compétences.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-181-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-182

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 106
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Héléne, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été mise en place par une délibération du 18 Mars 2002 conformément à l'article 86 IV de la Loi du 12 Juillet 1999 modifiant l'article 1069 nonies C du Code Général des Impôts.

Il vous est proposé de mettre en place la CLECT qui pourrait être composée :

- Du Président de la Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo,
- Du Vice-Président délégué aux Finances,
- D'un représentant de chacune des communes membres désigné parmi les membres de leur Conseil Municipal,
- Du Directeur Général des Services,
- Du Directeur Général Adjoint et du Directeur des Finances.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les propositions ci-dessus énoncée.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à demander à l'ensemble des Conseils Municipaux la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelé à siéger au sein de la CLECT.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-182-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020
Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-183

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Création et instauration de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 106 Nombre de pouvoirs : 16 Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Héléne, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

En application de l'article 1650 A-1 du Code Général des Impôts, la Communauté d'Agglomération est tenue de constituer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) dans les deux mois à compter du renouvellement de l'assemblée délibérante.

La CIID est composée :

- Du Président de l'EPCI, président de la commission,
- De 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur des Finances Publiques du département à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération de l'organe délibérant.

Il vous est proposé de présenter à la Direction Départementale des Finances Publiques la liste suivante :

Commissaires proposés
GUICHOU Jean-Régis
LECINA Thierry
CALVET Bernard
LACUBE Claude
AZEMA Stéphane
ROUSSEL Isabelle
MOUREAU Marc
BINET Laëtitia
DIEDRICH Lucette
PEREZ Jean-Philippe
BIEL Marie
HOULES Claude
LARROUX Morgane
ICHE Daniel
MILOT Laurence
CHOL Françoise
RIVIERE Joël
SARDA Matthieu
LARGUIER Isabelle
SIX Ingrid
GRIFFE Anne
PUNZANO Danielle
RAGGINI Emile
PETIT Jean-Louis
ANDRIEU Antonin
AGUILHON Jean-Louis
LAFAGE Marcel
VALLIER Gérard

RABOUL Geneviève
BLASQUEZ Lélis
CAMBON Didier
JORDAN Edouard
AUDIER Jean-Bernard
REY André
SEPTOURS André
MAURICE René
ESTEBAN Angel
BRUSSOLO Armand
BOUCON Karine
CERVERA Véronique

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la liste ci-dessus et de la proposer au Directeur des finances Publiques de l'Aude.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-184

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Budget AOT – Détermination des durées d'amortissements

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 106
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Héléne, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Par délibération n°2015-302 du 20 novembre 2015, le Conseil Communautaire a validé la création d'un budget annexe « AOT » qui permet d'assurer l'exploitation des transports sur Carcassonne Agglo.

Ce budget annexe AOT est soumis à la nomenclature M43 et est assujéti à TVA.

L'instruction M43 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables mais avec un champ d'application limité.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Les règles de gestion concernant les amortissements sont les suivantes :

- Les biens meubles et immeubles sont amortis pour leur coût d'acquisition HT pour le budget AOT
- Le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire sans prorata temporis à compter de l'exercice suivant l'acquisition
- Tout plan d'amortissement en cours se poursuivra selon ses modalités initiales jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction)
- Les biens acquis pour un montant inférieur à 100 € HT seront amortis en une seule année.

Il appartient à l'assemblée de déterminer, par voie de délibération, les durées d'amortissements par compte en application des préconisations règlementaires.

Les durées d'amortissements appliquées dans la collectivité pourraient être les suivantes :

Article	Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
	Immobilisations incorporelles	
2031	Frais d'études non suivis de travaux	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans
2051	Logiciels	2 ans
	Immobilisations corporelles	
2121	Agencements et aménagements de terrains nus	20 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	30 ans
2131	Bâtiments	30 ans

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

2135	Installations générales - agencements - aménagements des constructions	30 ans
2155	outillage industriel	15 ans
2156	Matériel de transport	15 ans
2157	Matériel et outillages de voirie (dont équipement de voirie)	30 ans
21731	Constructions MAD	30 ans
2181	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et électroniques	15 ans
2182	Véhicules légers	5 ans
2182	Fourgons	8 ans
2182	Camions	15 ans
2183	Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans
2183	Matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver l'application, au sein du budget AOT, de ces durées d'amortissements.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-185

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Transfert des contrats d'emprunts de POMAS - Extension du périmètre de Carcassonne Agglo 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 106 Nombre de pouvoirs : 16 Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Considérant l'arrêté préfectoral n°2012319-0002 du 21 Décembre 2012 portant création de la communauté d'agglomération CARCASSONNE AGGLO par fusion extension et définissant les compétences exercées, la communauté d'agglomération CARCASSONNE AGGLO se substitue de plein droit aux communes membres, à la date du transfert, pour l'action d'intérêt économique concernant la compétence « eau et assainissement ».

Considérant l'arrêté préfectoral n° DLC/BCLI-2019-020 autorisant l'adhésion des communes de TRASSANEL et de POMAS et portant extension du périmètre de la communauté d'agglomération CARCASSONNE AGGLO et l'arrêté préfectoral n° DLC/BCLI-2019-023 rectificatif, pour cause d'erreurs matérielles, de l'arrêté n° DLC/BCLI-2019-020 du 30 octobre 2019 autorisant l'adhésion des communes de TRASSANEL et de POMAS et portant extension du périmètre de la communauté d'agglomération CARCASSONNE AGGLO.

Considérant la délibération n° 2019-413 relative aux transferts des contrats, marchés, conventions et DSP notifiés par les communes de Pomas et de Trassanel dans le cadre de l'adhésion à Carcassonne agglo au 1er janvier 2020.

Il en ressort que l'ensemble des contrats d'emprunts passés par la commune de POMAS dans le cadre de la compétence « eau-assainissement », doivent faire l'objet d'un transfert vers Carcassonne Agglo à compter du 1er janvier 2020 à hauteur de leurs capitaux restant dûs au 31/12/2019.

Ces contrats d'emprunts font l'objet d'un avenant de transfert établi auprès de chacun des organismes bancaires.

L'état ci-joint liste les contrats d'emprunts concernés :

BUDGET EAU - 00113						
Collectivité d'origine	Organisme prêteur	Référence du contrat	Date	Durée	Capital initialement emprunté	Capital restant dû au 31/12/2019
Commune de POMAS	CREDIT AGRICOLE	00003369283	24/10/2019	15 ans	230 000,00 €	230 000,00 €
Commune de POMAS	CREDIT MUTUEL	10278 00851 000254888 05	10/05/2011	15 ans	100 000,00 €	54 800,37 €
Commune de POMAS	SFIL	MON532896EUR001 (EX MON282863EUR001)	28/03/2014	15 ans	50 000,00 €	36 022,07 €
BUDGET ASSAINISSEMENT - 00115						
Collectivité d'origine	Organisme prêteur	Référence du contrat	Date	Durée	Capital initialement emprunté	Capital restant dû au 31/12/2019
Commune de POMAS	CREDIT MUTUEL	10278 00851 000254888 06	10/05/2011	15 ans	50 000,00 €	27 400,15 €

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

62

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à approuver le transfert des contrats d'emprunts.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ces transferts.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-186

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Taxe sur les friches commerciales

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 106
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Le développement économique et la création d'emplois sur Carcassonne Agglo sont des préoccupations majeures pour la population du territoire. La redynamisation des zones existantes et la lutte contre les friches commerciales sont un levier d'action permettant de répondre à ces attentes.

Le conseil communautaire de Carcassonne Agglo lors de sa séance du 28 septembre 2016 a adopté la mise en œuvre de la taxe sur les friches commerciales en vertu de l'article 1530 du Code Général des Impôts.

Cette taxe est applicable aux biens qui ne sont plus affectés à une activité entrant dans le champ de la cotisation foncière des entreprises depuis au moins 2 ans et qui sont restés inoccupés au cours de la même période.

Le II de l'article 1530 du code général des impôts prévoit que "*pour l'établissement des impositions, le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale communique chaque année à l'administration des impôts, avant le 1er octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des adresses des biens susceptibles d'être concernés par la taxe.*"

Il vous est proposé de valider et de transmettre la liste des locaux commerciaux vacants figurant en annexe du présent rapport à la Direction des Finances Publiques de l'Aude pour instruction et mise en œuvre de la taxe sur les friches commerciales.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De valider la liste des locaux commerciaux vacants annexée.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à transmettre cette liste à la Direction des Finances Publiques de l'Aude.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020
Affichage : 18/09/2020

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-187

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
(FPIC) 2020
Répartition du fonds 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 106
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Héléne, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Le conseil communautaire du 12 juin 2020 a approuvé la répartition dérogatoire libre du FPIC 2020, à savoir que la communauté d'Agglomération perçoit la totalité des fonds relatifs au FPIC et redistribue, aux communes, sur la part qui leur est destinée, les aides financières en application des critères énoncés dans l'article 144 de la Loi de Finances 2012.

La part destinée aux communes n'était pas connue lors du conseil communautaire du 12 juin 2020, la notification par l'Etat est intervenue le 14 août 2020. Il convient donc en complément de la délibération du 12 juin 2020 de valider la répartition telle que notifiée par les services de l'Etat.

Au titre de l'exercice 2020, et en application de cette répartition, le montant total du fonds perçu par la communauté d'Agglomération s'élève à 3 735 157 € ; répartis comme suit :

- 1 379 708 € au bénéfice de Carcassonne Agglo ;
- 2 355 449 € au bénéfice des communes membres ; les sommes attribuées à chaque commune sont précisées ci-dessous.

Répartition des fonds de concours au titre du FPIC 2020			
AIGUES VIVES	13 656,00 €	MONTIRAT	1 987,00 €
ALAIRAC	35 525,00 €	VAL DE DAGNE	23 080,00 €
ALZONNE	26 390,00 €	MONTOLIEU	21 897,00 €
ARAGON	11 683,00 €	MONZE	6 133,00 €
ARQUETTES EN VAL	2 131,00 €	MOUSSOULENS	29 211,00 €
ARZENS	24 189,00 €	PALAJA	48 466,00 €
AZILLE	37 700,00 €	PENNAUTIER	54 967,00 €
BADENS	25 494,00 €	PEPIEUX	27 339,00 €
BAGNOLES	8 482,00 €	PEYRIAC MINERVOIS	28 180,00 €
BARBAIRA	11 961,00 €	PEZENS	40 875,00 €
BERRIAC	21 260,00 €	POMAS	24 580,00 €
BLOMAC	7 402,00 €	PREIXAN	15 826,00 €
BOUILHONNAC	5 651,00 €	PUICHERIC	33 338,00 €
CABRESPINE	4 363,00 €	RAISSAC SUR LAMPY	10 145,00 €
CAPENDU	35 649,00 €	RIEUX EN VAL	2 806,00 €
CARCASSONNE	726 978,00 €	RIEUX MINERVOIS	40 333,00 €
CASTANS	5 337,00 €	ROUFFIAC D'AUDE	11 229,00 €
CAUNES MINERVOIS	42 762,00 €	ROULLENS	10 852,00 €
CAUNETTES EN VAL	1 612,00 €	RUSTIQUES	16 277,00 €
CAUX ET SAUZENS	23 772,00 €	SAINTE EULALIE	12 214,00 €
CAVANAC	20 124,00 €	SAINT FRICHOUX	7 580,00 €
CAZILHAC	34 184,00 €	SAINT MARTIN LE VIEIL	5 629,00 €
CITOU	3 535,00 €	SALLELES CABARDES	3 480,00 €
COMIGNE	8 355,00 €	SERVIES EN VAL	5 367,00 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

67

CONQUES SUR ORBIEL	64 724,00 €	TAURIZE	3 453,00 €
COUFFOULENS	14 131,00 €	TRASSANEL	1 926,00 €
DOUZENS	20 819,00 €	TRAUSSE	17 131,00 €
FAJAC EN VAL	1 271,00 €	TREBES	97 014,00 €
FLOURE	11 202,00 €	VENTENAC CABARDES	25 417,00 €
FONTIES D'AUDE	11 136,00 €	VERZEILLE	14 294,00 €
LABASTIDE EN VAL	3 561,00 €	VILLALIER	27 772,00 €
LA REDORTE	29 768,00 €	VILLAR EN VAL	931,00 €
LAURE MINERVOIS	27 601,00 €	VILLARZEL CABARDES	6 707,00 €
LAVALETTE	40 365,00 €	VILLEDUBERT	7 193,00 €
LESPINASSIERE	6 191,00 €	VILLEFLOURE	4 837,00 €
LEUC	22 155,00 €	VILLEGAILHENC	49 992,00 €
LIMOUSIS	5 012,00 €	VILLEGLY	29 665,00 €
MALVES EN MINERVOIS	19 983,00 €	VILLEMUSTAUSOU	91 961,00 €
MARSEILLETTE	22 450,00 €	VILLENEUVE MINERVOIS	24 839,00 €
MAS DES COURS	819,00 €	VILLESEQUELANDE	25 706,00 €
MAYRONNES	827,00 €	VILLETRITOULS	1 209,00 €
MONTCLAR	3 401,00 €		

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la répartition dérogatoire libre du FPIC 2020 pour Carcassonne Agglo.

Article 2 : D'approuver l'attribution des aides financières aux projets communaux au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2020 sur la base des critères réglementaires.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-187-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-188

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Marché de fourniture, livraison et installation de mobilier de bureau - Accord-cadre mono attributaire passé en appel d'offres ouvert exécuté par l'émission de bons de commande – Constitution d'un groupement de commande entre Carcassonne agglo et Carcassonne Agglo Solidarité - CIAS

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 106
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Héléne, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques),

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

69

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Pour travailler correctement et dans de bonnes conditions, les services communautaires ont des besoins en mobilier de bureau.

Le marché public de fourniture, livraison et installation de mobilier de bureau, nécessaire au fonctionnement de l'ensemble des services du CIAS et de Carcassonne Agglo, arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Afin de réaliser des économies d'échelle en allégeant les procédures (gestion administrative des dossiers de mise en concurrence, publicité...), la constitution d'un groupement de commande entre Carcassonne Agglo et Carcassonne Agglo Solidarité - CIAS, tous deux soumis aux mêmes besoins, apparaît particulièrement opportun.

En date du 29 septembre 2015, le Conseil communautaire a déjà approuvé le principe d'un accord permanent permettant la constitution de groupement de commande avec Carcassonne Agglo Solidarité - CIAS lorsque cela s'avère nécessaire.

Il conviendrait, compte tenu des seuils déterminés par le montant cumulé des besoins, de lancer une consultation selon une procédure d'accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande en appel d'offres ouvert conformément aux articles R2124-2-1°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique.

Ce marché serait valable pour une première période prenant effet au 1er janvier 2021 et se terminant au 31 décembre 2021. Ils pourront être reconduits tacitement par période successive d'un an, sur les années 2022, 2023 et 2024 sans pouvoir dépasser le 31 décembre 2024, sur la base des montants minimum et maximum annuels et de l'allotissement suivants :

- Lot 1 : Sièges et fauteuils :
 - Pour Carcassonne Agglo Solidarité (CIAS) : Seuil mini : SANS / Seuil maxi : 25 000 € HT
 - Pour Carcassonne Agglo : Seuil mini : SANS / Seuil Maxi : 20 000 € HT
- Lot 2 : Plans et tables :
 - Pour Carcassonne Agglo Solidarité (CIAS) : Seuil mini : SANS / Seuil maxi : 30 000 € HT
 - Pour Carcassonne Agglo : Seuil mini : SANS / Seuil Maxi : 20 000 € HT
- Lot 3 : Mobilier de rangement :
 - Pour Carcassonne Agglo Solidarité (CIAS) : Seuil mini : SANS / Seuil maxi : 25 000 € HT
 - Pour Carcassonne Agglo : Seuil mini : SANS / Seuil Maxi : 20 000 € HT

En application des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique, la constitution d'un groupement de commandes nécessite l'établissement d'une convention constitutive signée par l'ensemble des membres du groupement définissant :

- Le coordonnateur du groupement qui sera chargé de procéder aux opérations de passation de l'accord-cadre,
- Les modalités de sélection de l'attributaire,
- Les missions assignées au coordonnateur : passation et notification des marchés.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Compte tenu des modalités administratives et techniques du projet, il est proposé que Carcassonne Agglo assure la tâche de coordonnateur.

Décision

70

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les propositions présentées.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes et à y apporter toute modification nécessaire à la sécurité juridique de la procédure dans la limite du respect de l'enveloppe budgétaire allouée.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à lancer la présente consultation et à exécuter les procédures administratives adéquates ainsi qu'à signer et exécuter l'accord-cadre résultant de la consultation et toutes les pièces y afférent, avenants et reconductions éventuelles, sans qu'il soit besoin d'en délibérer à nouveau.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020
Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-189

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Passation d'actes en la forme administrative

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 106
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Héléne, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

L'article L.1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques stipule que « les personnes publiques mentionnées à l'Article L.1 ont qualité de passer en la forme administrative leurs actes d'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers ou de fonds de commerce », étant ici précisé que les personnes mentionnées à l'article L1 sont l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les établissements publics.

L'article L 1212-6 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques stipule que « la réception de l'authentification des actes d'acquisitions immobilières passés en la forme administrative par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont lieu dans les conditions fixées à l'Article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

L'Article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 1 (V) stipule que « les maires, les présidents des conseils départementaux et les présidents des conseils régionaux, les présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative. Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnées au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination ».

Le Président a donc, dans le cas évoqué ci-dessus, une fonction équivalente à celle d'un notaire dont le rôle consiste à recevoir les actes conclus devant lui et à leur donner une valeur probante et une force exécutoire.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de régulariser certaines servitudes de passage sur le domaine privé, par acte en la forme administrative, et afin de respecter les dispositions de l'Article L. 1311-13 du code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un Vice-président pour représenter la Collectivité dans la signature de l'acte.

Enfin et afin de s'assurer du bon fonctionnement des activités de Carcassonne Agglo, il convient de désigner un représentant suppléant de Carcassonne Agglo susceptible d'intervenir dans cette procédure en cas d'absence ou d'empêchement du premier représentant désigné ci-dessous.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DECIDE :

Article 1 : De désigner Monsieur Pascal VALLIERE, Vice-président, comme représentant de Carcassonne Agglo dans la passation des actes en la forme administrative.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

73

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-189-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-190

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : ZAC du Haut-Minervois - opération concédée à VIATERRA
Compte Rendu d'activité et financier arrêté au 31 décembre 2019

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 106 Nombre de pouvoirs : 16 Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Par délibération du 19 Juillet 2012, le Conseil communautaire du Haut-Minervois a approuvé la désignation de la SEBLI en qualité de concessionnaire de la ZAC du Haut-Minervois, ainsi que les termes du traité de concession et ses annexes. Il est précisé que par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 27 octobre 2016, la dénomination sociale de la SEBLI a été modifiée en VIATERRA.

En application des dispositions de la loi du 16 décembre 2010, portant réforme des collectivités territoriales, la Communauté des Communes du Haut-Minervois a été dissoute à effet du 31 décembre 2012, pour permettre la création d'un nouvel ensemble intercommunal, par élargissement du périmètre de la communauté d'agglomération, à effet du 1^{ER} janvier 2013.

L'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une substitution de plein droit de l'EPCI issu de la fusion des anciens EPCI, dans toutes les délibérations et tous les actes relatifs aux compétences transférées.

Conformément aux dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme, le Conseil communautaire doit examiner chaque année, le compte rendu financier des opérations ayant fait l'objet d'une concession d'aménagement et se prononcer par un vote.

Dans le cadre de l'application de ces dispositions, reprises à l'article 26 II du traité de concession relatif à la ZAC DU HAUT-MINERVOIS sise sur le territoire de Carcassonne Agglo, VIATERRA, aménageur a transmis à l'EPCI les documents suivants :

- Le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser,
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéance des recettes et des dépenses de l'exercice écoulé,
- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et aux prévisions de l'année à venir. Cette note contient également les tableaux des acquisitions et cessions immobilières réalisées,
- Un plan des acquisitions.

Il résulte de ces éléments que :

- Le bilan de l'opération au 31 décembre 2019 s'établit à 5.966.000 € en dépenses et en recettes. Au cours de l'exercice 2019 :
 - Aucune acquisition n'a été réalisée.
 - Le lot A2 a été cédé à K-PEYRIAC pour la construction du centre commercial CARREFOUR MARKET inauguré dès la fin 2019.
 - Au 31 décembre 2019, l'opération présente un taux d'avancement de 59 % en dépenses et 66 % en recettes.

Après examen de l'ensemble des pièces qui vous sont soumises, il est proposé d'entériner le compte rendu annuel d'activités et financiers arrêté au 31 décembre 2019 afin de garantir l'engagement opérationnel et financier de la ZAC.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

76

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) présenté par la société VIATERRA.

Article 2 : D'approuver le bilan financier actualisé de l'opération arrêté au 31 décembre 2019.

Article 3 : D'autoriser la société VIATERRA à mettre en œuvre le plan de trésorerie indiqué.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents et actes ainsi qu'à engager toutes les mesures à intervenir nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-190-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-191

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : ZAC de Béragne – Approbation du programme des équipements publics

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 106
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

78

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Carcassonne Agglo a souhaité réaliser une opération d'aménagement, sous la forme d'une zone d'aménagement concerté, au lieudit Béragne, sur la commune de Trèbes, afin de disposer d'une offre foncière quantitative et qualitative, de nature à constituer un pôle d'attractivité pour l'implantation et le développement d'entreprises et la création d'emplois sur son territoire.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire a approuvé :

- Par délibération n°2019-083 du 15 avril 2019, le bilan de la concertation publique portant sur le projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Béragne,
- Par délibération n°2019-169 du 26 juin 2019, le dossier de création de la zone d'aménagement concerté de Béragne, sur une superficie de 26 ha à vocation économique.

Par suite et au terme d'une procédure de mise en concurrence, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo a, par délibération n° 2019-346 du 8 novembre 2019 désigné VIATERRA comme concessionnaire d'aménagement de la ZAC de Béragne pour une durée de 12 ans et a approuvé les termes du traité de concession ainsi que ses annexes.

Dans ce cadre, compte tenu de l'avancement du projet, un programme d'équipements publics a été établi conformément aux dispositions de l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme.

Celui-ci est constitué d'une désignation et description des équipements publics à réaliser, à savoir :

- Voirie (voirie primaire, voirie secondaire, giratoire et contre allées)
- Trottoirs
- Bordures et caniveaux, bocages des trottoirs
- Signalisation verticale
- Evacuation des eaux pluviales
- Alimentation en eau potable et défense incendie
- Assainissement eaux usées
- Alimentation électrique
- Réseau gaz
- Réseau télécommunication
- Eclairage public
- Espaces verts

Il s'accompagne de plans et d'un tableau de répartition des maitrises d'ouvrages, gestion et financement des équipements publics à réaliser.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC « de BERAGNE », tel qu'annexé à la présente, conformément aux dispositions de l'article R.311-8 du Code de l'Urbanisme.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.103-2 à L.103-5, L.300-2, L.311-1 et suivants et R.311-1 et suivants notamment l'article R.311-8,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019, approuvant le bilan de la concertation publique,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 juin 2019 approuvant le dossier de création de la ZAC de BERAGNE et autorisant le Président à élaborer le dossier de réalisation,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 novembre 2019 désignant VIATERRA comme concessionnaire d'aménagement de la ZAC de Béragne,

VU le programme des équipements publics de la ZAC DE BERAGNE établi conformément aux dispositions de l'article R.311-7 du Code de l'urbanisme et le rapport du Président,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver, en application de l'article R.311-8 du code de l'urbanisme, le programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté de BERAGNE, établi conformément aux dispositions de l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme et joint à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président :

- A signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- A procéder à toutes les mesures d'affichages et de publicité prévues par le Code de l'urbanisme.
- En application des articles R. 311-5 et R. 311-9 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de Carcassonne Agglo et à la mairie de Trèbes.
- Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et publié au Recueil des actes administratifs.
- Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020
Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-192

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : ZAC de Béragne – Approbation du dossier de réalisation de la ZAC de Béragne

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 106
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Carcassonne Agglo a souhaité réaliser une opération d'aménagement sous la forme d'une zone d'aménagement concerté au lieudit Béragne sur la commune de Trèbes, afin de disposer d'une offre foncière quantitative et qualitative, de nature à constituer un pôle d'attractivité pour l'implantation et le développement d'entreprises et la création d'emplois sur son territoire.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire a approuvé :

- Par délibération n°2019-083 du 15 avril 2019, le bilan de la concertation publique portant sur le projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté de Béragne,
- Par délibération n°2019-169 du 26 juin 2019, le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté de Béragne sur une superficie de 26 ha à vocation économique.

Par suite et au terme d'une procédure de mise en concurrence, le Conseil communautaire a, par délibération n° 2019-346 du 8 novembre 2019, désigné VIATERRA comme concessionnaire d'aménagement de la ZAC de Béragne, pour une durée de 12 ans et a approuvé les termes du traité de concession ainsi que ses annexes.

Par ailleurs, compte tenu de l'avancement du projet, un projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone, établi conformément aux dispositions de l'article R.311-8 du Code de l'Urbanisme, a été approuvé ce jour, par délibération du conseil communautaire.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC de Béragne, tel qu'annexé à la présente.

Ce dossier de réalisation comprend, conformément à l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme :

- Une notice de présentation.
- Le projet de programme d'équipements publics à réaliser dans la zone qui a fait l'objet d'une délibération spécifique ce jour, du conseil communautaire et prévoit la réalisation de :
 - Voirie (voirie primaire, voirie secondaire et giratoire et contre allées)
 - Trottoirs
 - Bordures et caniveaux, bocages des trottoirs
 - Signalisation verticale
 - Evacuation des eaux pluviales
 - Alimentation en eau potable et défense incendie
 - Assainissement eaux usées
 - Alimentation électrique
 - Réseau gaz
 - Réseau télécommunication
 - Eclairage public
 - Espaces verts
- Il s'accompagne de plans et d'un tableau de répartition des maîtrises d'ouvrages, gestion et financement des équipements publics à réaliser.
- Le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone : Le programme retenu pour la ZAC, dont la destination est d'accueillir des activités économiques de production, ainsi que des activités tertiaires, autorise une surface de plancher (SDP) globale constructible de 94 000 m².
- Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps :
 - Le montant prévisionnel des dépenses est de 15 143 K€, dont 2 675 K€ relatifs aux acquisitions foncières et 10 024 K€ dédiés aux travaux.

- Le montant prévisionnel des recettes est de 15 143 k€, dont 7 147 K€ proviendront des cessions de terrains et d'une participation maximale de la collectivité de 7 996 K€.
- Des pièces administratives et annexes.

L'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme précise que le dossier de réalisation complète en tant que de besoin le contenu de l'étude d'impact, notamment en ce qui concerne les éléments qui ne pouvaient pas être connus au moment de la constitution du dossier de création.

En l'occurrence, aucun élément nouveau n'étant apparu depuis l'approbation du dossier de création, l'étude d'impact du dossier de création de la ZAC de Béragne, mentionnée à l'article R.311-2 du Code de l'urbanisme, n'est pas complétée au stade du dossier de réalisation.

Pour rappel, le projet de création de ZAC et son étude d'impact ont fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 4 mars 2019.

L'ensemble du dossier de création de ZAC, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ont été mis à la disposition du public du 25 avril au 26 mai 2019 inclus.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC « de Béragne » établi conformément aux dispositions de l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme et joint aux présentes.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.103-2 à L.103-5, L.300-2, L.311-1 et suivants et R.311-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019, approuvant le bilan de la concertation publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 juin 2019 approuvant le dossier de création de la ZAC de Béragne, et autorisant le Président à élaborer le dossier de réalisation ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2019-346 du 8 novembre 2019, désignant VIATERRA comme concessionnaire d'aménagement de la ZAC de Béragne ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de ce jour approuvant le programme des équipements publics de la ZAC DE Béragne ;

VU le dossier de réalisation établi conformément aux dispositions de l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme et le rapport de Monsieur le Président ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	120	
Contre :	2	Mme JULIEN + pouvoir BIGOT

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté de Béragne, établi conformément aux dispositions de l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme et joint à la présente délibération.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à :

- signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- procéder à toutes les mesures d'affichages et de publicité prévues par le code de l'urbanisme.
- En application des articles R. 311-5 et R. 311-9 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de Carcassonne Agglo et à la mairie de Trèbes.
- Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et publié au Recueil des actes administratifs.
- Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-192-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-193

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Avenant n°2 à la convention relative au financement du réseau de communications électriques à Très Haut Débit FTTH avec le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN)

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 106
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Héléne, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

85

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Très Haut Débit (THD) audois, le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) assure la maîtrise du déploiement de ce réseau d'initiative publique sur l'ensemble du territoire départemental. Le développement de ce réseau THD sur le territoire s'inscrit dans le cadre des objectifs définis au sein du pacte « Aude 2030 » et doit permettre le renforcement de l'attractivité résidentielle ainsi que le développement économique du territoire.

Le coût prévisionnel de ce projet d'envergure sur la période 2016-2021 est estimé à 128.1 M d'€ et Carcassonne Agglo s'est engagée à contribuer au financement du réseau de télécommunications électroniques à très haut débit FTTH, à travers une convention conclue avec le SYADEN en date du 1er juin 2017. Dans le cadre de ce partenariat, la participation de Carcassonne a été initialement formalisée comme suit :

- 3 434 626 € affectés aux dépenses d'investissement
- 207 160 € au titre d'une participation aux charges de fonctionnement

Suite à l'extension du périmètre de Carcassonne Agglo au 1er janvier 2017, par l'adhésion de communes de l'ancien EPCI Piémont d'Alaric, un avenant n°1 à ladite convention a été approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 2018-469 en date du 14 décembre 2018. La contribution de Carcassonne Agglo a été portée à 4 377 189.45 € sur la période 2020-2021 ventilée comme suit :

- 4 135 053.45 € au titre des dépenses d'investissement
- 242 136 € au titre des dépenses de fonctionnement

Considérant l'intégration des communes de Pomas et Trassanel en date du 1^{er} janvier 2020, il convient d'envisager l'établissement d'un avenant n°2 à la convention susmentionnée.

Au regard de ce nouveau périmètre, cet avenant a pour objectif de :

- Préciser les principes de versement des participations financières de Carcassonne Agglo pour les frais liés aux investissements pour le déploiement FTTH ;
- Définir les modalités de versement des contributions de Carcassonne Agglo aux charges de structures du SYADEN pour la mise en œuvre du projet ;
- Actualiser le protocole méthodologique visant à garantir le suivi technique du partenariat relatif au déploiement du réseau THD.

A cet effet, l'avenant proposé, annexé à la présente, précise les montants modificatifs pour la période 2020-2021 :

- Le montant afférent à la participation aux frais d'investissement est porté à 4 206 512.45 € sur la période 2016 – 2021.
- Le montant de la participation aux charges de structure réajusté s'élève à 246 447 €, échelonné sur la période 2016 - 2021.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu la délibération n° 2017-049 du Conseil communautaire en date du 22 février 2017, approuvant la contribution de Carcassonne Agglo au financement du réseau de télécommunications électroniques à très haut débit FTTH ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Vu la délibération n° 2018 – 469 du Conseil communautaire du 14 décembre 2018 portant approbation de l'avenant n°1 relatif au financement du réseau de communications électriques à Très Haut Débit FTTH avec le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) ;

Vu les délibérations n° 2019-068 et n° 2019-069 du Conseil communautaire du 15 avril 2019 portant approbation de l'intégration des communes de Trassanel et de Pomas au sein de Carcassonne Agglo ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DLC/BCLI-2019-023 rectificatif du 12 novembre 2019 autorisant l'adhésion des communes de Pomas et Trassanel et portant extension du périmètre de Carcassonne Agglo ;

Vu la convention de financement relative au projet « Très Haut Débit » audois conclue entre Carcassonne Agglo et le Syaden en date du 1er juin 2017 et son avenant n°1 en date du 18 juillet 2019 ;

Considérant la nécessité de procéder à un avenant n°2 à ladite convention au regard de l'intégration des communes de Pomas et de Trassanel ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver l'ajustement de la participation de Carcassonne Agglo au financement du réseau de communication électrique à Très Haut Débit selon les modalités exposées ci-dessus.

Article 2 : De valider l'avenant n°2 à la convention avec le SYADEN pour le financement du réseau de communication électrique à Très Haut Débit annexé à la présente.

Article 3 : D'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention et toute autre pièce afférente à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-193-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020
Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-194

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS)
Ensemble des 81 communes de Carcassonne Agglo

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 106
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 à 5 du C.G.C.T. disposent que le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'eau potable, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit pour le rapport annuel 2019 au plus tard le 30 septembre 2020.

Ce rapport, accompagné de l'avis de l'assemblée, est transmis aux communes qui doivent délibérer dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice soit au plus tard le 31 décembre 2020.

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée du service d'eau potable, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Le président de l'EPCI a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

Il convient alors de soumettre à votre approbation le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable qui a pour objectif :

- de fournir au conseil communautaire les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion des services publics, leurs évolutions et leurs facteurs explicatifs ;
- d'assurer une plus grande transparence sur la gestion des services vis-à-vis des usagers.

Il comprend les parties suivantes :

- un volet technique ;
- les tarifications et les recettes ;
- les indicateurs de performance ;
- le financement des investissements.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2019.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-195

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement (RPQS)
Ensemble des 81 communes de Carcassonne Agglo

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 106
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 à 5 du C.G.C.T. disposent que le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'assainissement, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit pour le rapport annuel 2019 au plus tard le 30 septembre 2020.

Ce rapport, accompagné de l'avis de l'assemblée, est transmis aux communes qui doivent délibérer dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice soit au plus tard le 31 décembre 2020.

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée du service d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Le président de l'EPCI a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

Il convient alors de soumettre à votre approbation le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement qui a pour objectif :

- de fournir au conseil communautaire les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion des services publics, leurs évolutions et leurs facteurs explicatifs ;
- d'assurer une plus grande transparence sur la gestion des services vis-à-vis des usagers.

Il comprend les parties suivantes :

- un volet technique ;
- les tarifications et les recettes ;
- les indicateurs de performance ;
- le financement des investissements.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2019.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-196

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Convention tripartite d'adhésion pour l'accompagnement personnalisé d'un projet EnR dans le cadre de la construction d'un équipement public aquatique

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 107 Nombre de pouvoirs : 15 Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

L'adaptation du territoire au changement climatique constitue aujourd'hui un des enjeux de premier ordre pour l'intercommunalité. Aussi, Carcassonne Agglo a choisi d'engager une démarche d'aménagement et de développement qui traduit la transition écologique en signant le 4 février dernier un Contrat de Transition Ecologique (CTE) avec : l'Etat, la Banque des territoires, l'Ademe, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPF). Co écrit avec l'ensemble des acteurs locaux (élus, consulaires, acteurs socioéconomiques, etc.), le CTE de Carcassonne Agglo se compose notamment de 23 fiches actions, 14 fiches projets dans lesquelles l'ensemble des porteurs de projets ont souhaité s'engager dans une démarche prospective innovante en faveur de la transition écologique pour un territoire résilient.

Dans ce contexte en transition, après les inondations d'octobre 2018, la Mairie de Trèbes a souhaité s'inscrire dans le dispositif contractuel CTE et se propose de conduire l'ensemble des études préalables visant à préciser les opportunités techniques et financières pour un projet de développement des énergies renouvelables (EnR) dans le cadre de la reconstruction de la piscine municipale.

Une mission d'aide et d'assistance au bénéfice de la Mairie de Trèbes, Maitre d'Ouvrage du projet, va être confiée au SYADEN.

Vu le positionnement de la piscine municipale aux abords du Parc d'activités de Béragne, vu les enjeux au regard de la transition énergétique et compte tenu des engagements pris dans le cadre du CTE, il est proposé de cosigner ladite convention au côté de la Mairie de Trèbes.

Pour toute la durée de l'accompagnement personnalisé, la convention tripartite SYADEN, Mairie de Trèbes et Carcassonne Agglo, prévoit la contribution financière forfaitaire suivante :

- Pour la commune de Trèbes 1 250€
- Pour Carcassonne Agglo 1 250€

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la démarche prospective innovante en faveur du développement des énergies renouvelables sur un équipement public aquatique conformément aux engagements pris dans le cadre du CTE.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 2 : D'approuver la mission d'accompagnement personnalisé confiée au SYADEN et d'approuver la participation de Carcassonne Agglo au paiement de la contribution financière forfaitaire de 1 250€.

Article 3 : D'autoriser Monsieur Roland COMBETTES, Vice-Président, à signer la convention tripartite SYADEN, Mairie de Trèbes, Carcassonne Agglo.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

95

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-196-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-197

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Convention avec le SYADEN pour un conseil personnalisé dans le cadre d'un projet énergie renouvelable photovoltaïque au sol aux abords proches de la zone d'activités économiques de Béragne.

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 107
Nombre de pouvoirs : 15
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Carcassonne Agglo dans le cadre son Plan Climat Air Energie (PCAET) a choisi de mettre en œuvre une stratégie de transition écologique visant notamment à promouvoir la transition énergétique dans la perspective d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par la stratégie REPOS de la Région.

La création du Parc d'activités économiques de Béragne est une opportunité pour étudier la faisabilité technique et financière pour l'implantation d'un projet énergie renouvelable photovoltaïque au sol aux abords proches.

Il est proposé de confier au SYADEN une mission de conseil personnalisée visant à vérifier la faisabilité technique et financière du projet EnR photovoltaïque au sol, et d'en définir la rentabilité économique sur le long terme. L'intervention du SYADEN fait l'objet d'une convention avec Carcassonne Agglo maître d'ouvrage, pour préciser :

- le contenu technique de la mission qui se décline en cinq étapes :
 - un état des lieux visant à préciser le contexte général du projet,
 - une analyse technique du projet photovoltaïque au sol visant à préciser les éléments technique du projet,
 - une analyse financière du projet visant à préciser les enjeux financiers et les coûts du projet :
 - une analyse environnementale,
 - une analyse visant à préciser la faisabilité financière du projet.
- la durée de la convention :
 - 12 mois à compter de la signature de la convention.
- la contribution financière forfaitaire de l'Agglomération de Carcassonne de 1 500€.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la mission confiée au SYADEN.

Article 2 : D'approuver le paiement de la contribution financière forfaitaire de 1 500€.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 3 : D'autoriser Monsieur Roland COMBETTES, Vice-Président, à signer la convention avec le SYADEN.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

98

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-197-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-198

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Prime exceptionnelle COVID 19

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 107
Nombre de pouvoirs : 15
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Monsieur le Président informe les Membres du Conseil Communautaire de la possibilité de verser une prime exceptionnelle aux agents publics et privés des Collectivités Territoriales particulièrement mobilisés et soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19. Ceci les ayant conduits à faire face à un surcroit significatif de travail en présentiel, en télétravail ou assimilé.

Cette prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu. Elle est cumulable avec toutes autres indemnités (RIFSEEP...) et n'est pas soumise au principe de parité.

La prime exceptionnelle n'est pas reductible et doit être versée en 2020, en une seule fois ou en plusieurs fois, sur le bulletin de salaire de l'agent.

Après un travail avec les représentants du personnel, Il est proposé :

- D'instituer cette prime pour les agents : fonctionnaires à temps complet, non complet, temps partiel et les contractuels de droit privé et de droit public, ayant été en position de télétravail ou travail durant la période précitée au prorata de leur quotité de travail.
- De borner pour l'attribution de cette prime, la période comprenant 8 semaines : du 16 mars au 11 mai 2020,
- De fixer le montant maximum de celle-ci qui serait de 1 000 €, modulable en fonction :
 - De la durée de mobilisation des agents durant cette période.
 - De la quotité de travail de l'agent
 - Des critères d'éligibilité suivants :

	Montant maximum à proratiser
Les agents ayant assuré leur mission sur le terrain auprès des usagers et pour qui, les sujétions exceptionnelles occasionnées par les précautions sanitaires à respecter pour protéger les usagers, ont engendré un surcroit de travail	1 000 €
Les agents ayant été mobilisés sur leur lieu de travail habituel pour assurer la continuité d'un service prioritaire et pour qui, les sujétions exceptionnelles découlant de l'état d'urgence sanitaire, ont occasionné un surcroit de travail	500 €
Les agents ayant été mobilisés en travail à distance, pour assurer la continuité d'un service prioritaire et pour qui, les sujétions exceptionnelles découlant de l'état d'urgence sanitaire, ont occasionné un surcroit de travail	200 €
Les agents ayant été mobilisés en travail à distance à titre de dédommagement des frais engagés personnellement pour assurer une continuité de leurs missions.	50 €

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Vu la loi de finances rectificatives n°2020-473 du 25 avril 2020, article 11

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

101

Vu le décret n°2020-711 du 12 juin 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux personnels des établissements de services publics sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique de l'Etat dans le cadre de l'épidémie de covid-19

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel, le montant attribué à chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle en fonction des principes définis ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-198-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020
Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-199

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Avancements de grade :
Détermination du ratio « promus/promouvables » pour l'année 2020
ADDITIF

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 107
Nombre de pouvoirs : 15
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'en complément du ratio promus / promouvables déjà validé par le Conseil Communautaire pour l'année 2020, il convient de procéder à un additif concernant l'Echelon Spécial du grade d'Attaché Hors Classe qui ne figurait pas sur le tableau « ratio promus / promouvables pour l'année 2020 » initial.

Pour rappel : cet additif, bien que portant sur un avancement « à l'échelon spécial », s'inscrit dans le cadre des avancements de grade dont peuvent bénéficier les agents de notre établissement et conformément à l'article 35 de la loi du 19 février 2007 modifiant l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que : « *Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de la police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique.* »

Ce dispositif de ratios « Promus / Promouvables » laisse aux Collectivités Locales, pour chacun des grades des catégories A, B et C pour lesquels elles disposent de fonctionnaires, le soin de fixer le ratio par délibération de l'organe délibérant après avis du Comité Technique.

Par ailleurs, il faut rappeler que le ratio d'avancement de grade demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus et que les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité territoriale après avis de la Commission Administrative Paritaire.

L'Assemblée délibérante fixera le taux de promouvables en pourcentage qui doit être compris entre 0 et 100, et déterminera, pour l'établissement, les possibilités d'avancement dans l'ordre du tableau d'avancement.

***Nombre de fonctionnaires remplissant à titre personnel
Les conditions d'avancements de grade au 31/12/2019***

X

Taux fixé par l'assemblée délibérante

=

Nombre de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade.

Exemple :

Taux fixé par l'Assemblée Délibérante pour l'avancement dans le grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe égal à 50%.

Nombre d'Adjoints Administratifs Principaux de 2^{ème} classe remplissant les conditions d'avancement au 31/12/2019 : 4

Nombre possible de promouvables : $4 \times 50\% = 2$

Seuls les deux premiers agents sur le tableau d'avancement pourront être retenus.

Sur la base du présent rapport, il vous appartient de bien vouloir délibérer et le cas échéant :

- De fixer librement le ratio d'avancement pour l'échelon spécial du grade d'Attaché Hors Classe, fixé ainsi qu'il suit par le Comité Technique dans sa séance du **07 juillet 2020** :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Ratio proposé pour 2020 :

104

RATIO PROMUS / PROMOUVABLES			
ANNEE 2020			
GRADE	NBRE AGENTS REMPLISSANT LES CONDITIONS	NOMBRE AGENTS PROPOSES	RATIO PROMUS/ PROMOUVABLES
CATEGORIE A			
Echelon Spécial ATTACHE HORS CLASSE	1	1	100%

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 07 juillet 2020,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'entériner, par voie de délibération, le ratio fixé en Comité Technique permettant de promouvoir l'agent de l'établissement bénéficiant de cet avancement à compter du 1er août 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-199-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020
Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-200

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Transformation de deux emplois permanents à temps non complet
Modification de la durée du temps de travail

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 107
Nombre de pouvoirs : 15
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Il est rappelé aux membres du Conseil Communautaire qu'une modification de la durée hebdomadaire de travail des emplois permanents à Temps Non Complet (TNC) peut être effectuée dans le respect de procédures tenant à l'importance de cette modification et à la nature du poste.

Dans notre établissement, des agents à Temps Non Complet occupent des emplois correspondant à un besoin permanent inférieur à la durée légale du travail fixée à 35 heures hebdomadaires, toutefois, le temps de travail défini sur un poste à temps non complet est susceptible d'évoluer en fonction des nécessités de service.

C'est le cas d'une part au sein de la Direction « Environnement », une augmentation de la durée hebdomadaire du temps de travail pour **1 agent**, rendue possible par un accroissement du nombre d'heures de travail dans le service, a été proposée à l'agent concerné et acceptée par celui -ci par écrit, il s'agit :

- d'un poste à temps non complet initialement qui ferait l'objet **d'une augmentation** de la durée du temps de travail de **75%**, à savoir de **20h à 35h** hebdomadaires, à compter du **1^{er} novembre 2020**.

C'est le cas d'autre part au sein du Service « équipements aquatiques » du Département « Aménagement et mobilités », une augmentation de la durée hebdomadaire du temps de travail pour **1 agent**, rendue possible par un accroissement du nombre d'heures de travail dans le service, a été proposée à l'agent concerné et acceptée par celui -ci par écrit, il s'agit :

- d'un poste à temps non complet initialement qui ferait l'objet **d'une augmentation** de la durée du temps de travail de **12,5%**, à savoir de **16h à 18h** hebdomadaires, à compter du **1^{er} novembre 2020**.

Ces modifications du nombre d'heures excédant 10% du temps de travail initial, elles sont conformément à la réglementation en vigueur, assimilées à des suppressions du poste, et à la création de nouveaux postes sur la base d'un temps complet pour l'un et d'un temps non complet (18H) pour l'autre.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'article 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007,

Vu le décret n°2006-1596 du 13 décembre 2006 modifiant le décret 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 07 juillet 2020,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : La suppression d'un poste à temps non complet 20h hebdomadaires du Tableau des Effectifs et la création d'un nouvel emploi doté d'un temps de travail à temps complet, à compter du 1er novembre 2020.

Article 2 : La suppression d'un poste à temps non complet 16H hebdomadaires du Tableau des Effectifs et la création d'un nouvel emploi doté d'un temps de travail à temps non complet 18H hebdomadaires, à compter du 1er novembre 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-200-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-201

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Tableau indicatif des emplois au 18 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 107 Nombre de pouvoirs : 15 Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de Carcassonne Agglo à compter du 18 septembre 2020.

Les modifications apportées prennent en compte :

- Des ouvertures de postes correspondant à des **promotions internes** présentées à la Commission Administrative Paritaire de Catégorie C placée auprès du Centre de Gestion de l'Aude qui prendront effet au cours de l'année 2020
- Des mouvements de personnel (entrées et sorties).

C'est dans ce cadre que vous sont proposées les modifications suivantes :

→ **Créations : 6 postes**

Dans le cadre des mouvements de personnel (entrées et sorties) :

Filière culturelle :

- 1 poste à temps complet d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe
- 1 poste à temps complet d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe

Filière sociale :

- 1 poste à temps non complet (80%) d'Agent Social

Dans le cadre du tableau annuel d'avancements de grade et de promotions internes:

Filière Technique :

- 3 postes à temps complet d'Agent de Maîtrise

→ **Suppression : 1 poste**

Filière culturelle :

- 1 poste à temps non complet (87,50%) d'Assistant d'Enseignement Artistique

Les postes laissés vacants suite à ces nominations seront supprimés.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 1 : D'approuver les créations proposées et l'actualisation du tableau des effectifs à compter du 18 septembre 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

110

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-202

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : RIFSEEP : mise à jour avec intégration des corps transitoires équivalents avec la Fonction publique d'Etat.

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 107 Nombre de pouvoirs : 15 Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Monsieur le Président informe les Membres du Conseil Communautaire de la parution du décret n°2020-182 du 27/02/2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale.

Ce dernier procède à la création de corps équivalents transitoires à la fonction publique d'Etat en permettant aux cadres d'emplois non éligibles au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de pouvoir en bénéficier.

Ainsi pour les cadres d'emplois ayant un corps équivalent mentionné à l'annexe 1 du décret non encore éligibles, à la date du 01/03/2020, au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, servi en deux parts, les assemblées délibérantes des collectivités déterminent les plafonds applicables à chacune des deux parts (IFSE et CIA), sans que leur somme dépasse le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat sur la base des équivalences provisoires établies en annexe 2 du décret n°91-875 du 06/09/1991.

Le RIFSEEP est désormais applicable aux cadres d'emplois suivants :

- Ingénieurs Territoriaux
- Educateurs territoriaux de jeunes enfants
- Psychologues territoriaux
- Sages-femmes territoriales
- Cadres territoriaux de santé paramédicaux
- Puéricultrices territoriales
- Infirmiers territoriaux en soins généraux
- Conseillers territoriaux des APS
- Techniciens territoriaux
- Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux
- Infirmiers territoriaux
- Techniciens paramédicaux
- Auxiliaires de puériculture territoriaux
- Auxiliaires de soins territoriaux
- Directeurs d'Etablissement d'Enseignement Artistique

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu le décret n°91-875 du 06/09/1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le décret n°2020-182 du 27/02/2020 (JO du 29/02/2020) relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale

Vu la délibération n°2017-434 du 20/12/2017 de mise en place du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

113

DECIDE :

Article 1 : De permettre l'actualisation du RIFSEEP pour les nouveaux cadres d'emplois ci-dessus mentionnés à effet du 1er octobre 2020.

Article 2 : D'autoriser le versement à ces cadres d'emplois de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et de l'Engagement Professionnel (IFSE) ainsi que du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées par le décret n°2020-182 du 27/02/2020.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020
Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-203

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Taxe de séjour -
Actualisation des modalités d'application au 1er janvier 2021

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 105
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel), ALBAREL Arnaud (pouvoir CHESA Isabelle), RAPPENEAU Philippe.

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Il vous est proposé une modification des modalités d'application de la taxe de séjour, tel qu'il suit :

1. Périmètre de perception :

En application de l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2019 susvisé, le périmètre de collecte de la taxe de séjour est élargi aux communes de Pomas et Trassanel.

2. Adaptation de l'assiette de la taxe de séjour à la suppression de la taxe d'habitation :

Sont exonérés de la taxe de séjour :

- Les personnes mineures
- Les travailleurs saisonniers
- Les personnes relogées d'urgence.

A compter du 1 janvier 2021, les personnes pouvant justifier être domiciliées, même ponctuellement, sur le territoire, quand bien même elles disposeraient ailleurs d'une autre résidence, ne sont pas assujetties à la taxe de séjour (*Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020*).

3. Taxation des auberges collectives :

En application de l'article 113 de la loi de finances pour 2020, les auberges collectives sont assujetties à compter du 1 janvier 2020 à la taxe de séjour.

« Une auberge collective est « un établissement commercial d'hébergement qui offre des lits à la journée dans des chambres partagées ainsi que dans des chambres individuelles à des personnes qui n'y élisent pas domicile. Elle poursuit une activité lucrative ou non. Elle est exploitée, par une personne physique ou morale, de manière permanente ou saisonnière. Elle est dotée d'espaces collectifs dont au moins un espace de restauration. Les sanitaires sont communs ou privatifs dans les chambres. Elle peut comprendre un ou plusieurs bâtiments collectifs. »

4. Modification du calendrier de reversement de la taxe de séjour collectée :

A compter du 1 janvier 2021, la périodicité de reversement de la taxe de séjour collectée par toutes les plateformes est modifiée. Il sera procédé annuellement à deux versements de la taxe de séjour :

- Le 30 juin au plus tard, pour la période courant du 1 janvier au 30 juin,
- Le 31 décembre au plus tard, pour la période courant du 1 juillet au 31 décembre.

5. Complément de l'état déclaratif pour la taxe de séjour :

Depuis le 1er janvier 2019, les logeurs sont tenus de fournir les informations suivantes lorsque la taxe de séjour est collectée :

- nombre de personnes ayant logé,
- nombre de nuitées constatées,
- montant de la taxe perçue,
- motifs d'exonération de la taxe de séjour, le cas échéant,
- date de la perception,
- adresse du logement,
- prix de chaque nuitée lorsque l'hébergement n'est pas classé,

- numéro d'enregistrement de l'hébergement prévu à l'article L.324-1-1 du code du tourisme.

Afin de faciliter les contrôles opérés par les collectivités territoriales dans le cadre du recouvrement de la taxe de séjour dite « au réel », la date à laquelle débute le séjour devra également être transmise.

(Articles 16, 112, 113 et 114 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020)

(Articles L.2333-26, L.2333-29, L.2333-30, L.2333-34 et L.2333-41 du CGCT)

(Article L.312-1 du code du tourisme)

6. Tarifification de la taxe de séjour :

En application des dispositions de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016, portant indexation du barème de la taxe de séjour, il est proposé une modification de la grille tarifaire de la taxe de séjour.

Catégories d'hébergements	TARIF PAR NUIT ET PAR PERSONNE			Tarifs appliqués TAD incluse (10% de la TS)
	Fourchette légale	Tarifs appliqués	Tarifs proposés	
Palaces	0,70€ - 4,10€	2€	2€	2,20€
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 5*	0,70€ - 3,00€	1.50	1,50€	1,65€
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 4*	0,70€ - 2,30€	1,40€	1,40€	1,54€
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 3*	0,50€ - 1,50€	1€	1€	1,10€
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 2* Villages vacances 4 et 5*	0,30€ - 0,90€	0,70€	0,70€	0,77€
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 1* Villages vacances 1, 2 et 3* Chambres d'Hôtes Auberges collectives	0,20€ - 0,80€	0,50€	0,50 €	0,55€
Terrains de camping et terrains de caravanage 3, 4 et 5* Tout terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20€ - 0,60€	0,55€	0,55€	0,06€
Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2* Tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Ports de plaisance Emplacements aires camping-cars Parcs de stationnement touristique (par tranche de 24H)	0,20€	0,20€	0,20€	0,22€
Tout hébergement non classé ou sans classement à l'exception de l'hôtellerie de plein air (régime au réel)	1% - 5%	5% Du prix de la nuitée hors taxe plafonné à 1,54€	5% Du prix de la nuitée hors taxe plafonné à 2,20€	5,5% Du prix de la nuitée hors taxe plafonné à 2,20€

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2333-26 à L.2333-47, L.5211-21, R.2333-43 à R.2333-58 et R.5211-21 ;

Considérant les délibérations :

- N° 2016-247 en date du 28 septembre 2016, portant création d'un Office de Tourisme Communautaire et approbation des statuts le régissant ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

117

- N° 2016-248 en date du 28 septembre 2016, portant institution d'une taxe de séjour au réel sur l'ensemble des communes du territoire ;
- L'exception faite de la Ville de Carcassonne, qui en application de l'article 69 de la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, a souhaité conserver l'exercice de la compétence « promotion du tourisme », dont la création d'offices de tourisme ;
- N° 2018-356 en date du 26 septembre 2018, portant modification du barème applicable aux hébergements non classés et aux emplacements d'aires de camping-car et parc de stationnement touristique et faisant application d'une taxe départementale additionnelle ;

Vu la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016, portant indexation du barème de la taxe de séjour ;

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, portant ajustements en matière de taxe de séjour, visant à clarifier et sécuriser la collecte, la perception et le contrôle de la taxe pour tous les acteurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DLC/BCLI-2019-020 du 30 octobre 2019, portant adhésion des communes de Pomas et Trassanel et extension du périmètre de Carcassonne Agglo ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	121	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	121	
Pour :	121	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les nouvelles modalités d'application de la taxe de séjour telles que proposées, à effet du 1 janvier 2021.

Article 2 : D'approuver le nouveau barème proposé, applicable aux hébergements soumis à la taxe de séjour.

Article 3 : D'autoriser le Président à mettre en application la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-203-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-204

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Taxe de séjour 2020
Exonération période du 6 juillet au 31 décembre 2020
Loi de finances rectificative pour 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 105
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel), ALBAREL Arnaud (pouvoir CHESA Isabelle), RAPPENEAU Philippe.

119

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La crise sanitaire liée à l'épidémie du "Coronavirus COVID-19" a fortement fragilisé le tissu économique de nos territoires. De nombreux dispositifs d'urgence ont été mis en place par les partenaires institutionnels, de manière à limiter les impacts de cette crise sur la situation des entreprises et de l'emploi.

Dans ce contexte, une attention particulière a été apportée au secteur du tourisme pour lequel la création du fonds L'OCCAL, doté d'une enveloppe de 1,3 M d'€ sur notre territoire et alimenté par la Région, Carcassonne Agglo, le Département et la Banque des Territoires, permet aux entreprises du tourisme de se relancer de manière progressive à travers 2 types d'intervention :

- Aides à la trésorerie à travers des avances remboursables ;
- Octroi de subventions pour accompagner les investissements liés à des aménagements sanitaires des hébergements et lieux touristiques.

Afin de compléter ces dispositifs de soutien aux acteurs du tourisme du territoire, il vous est proposé, en vertu de l'article 47 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, d'exonérer les redevables de taxe de séjour, pour les nuitées effectuées entre le 6 juillet 2020 et le 31 décembre 2020, ce en application des dispositions prévues au III de l'article susvisé.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	121	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	121	
Pour :	121	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'exonérer, dans les conditions prévues par l'article 47 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, les redevables de taxe de séjour, pour les nuitées effectuées entre le 6 juillet 2020 et le 31 décembre 2020.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à mettre en application la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020
Affichage : 18/09/2020

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-205

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Renouvellement de la convention partenariale pour la mise en œuvre d'une politique de lutte contre la précarité énergétique
Programme d'Intérêt Général départemental

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 105
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel), ALBAREL Arnaud (pouvoir CHESA Isabelle), RAPPENEAU Philippe.

121

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Le Département de l'Aude a engagé en 2017 la mise en œuvre, sur son territoire, d'un programme d'intérêt général de lutte contre la précarité énergétique (dit PIG départemental de l'Aude, volet de lutte contre la précarité énergétique – rénovation thermique des logements des propriétaires occupants du PDALHPD et du Programme Habiter Mieux).

Ce dispositif d'une durée de 3 ans, a pour objectif d'organiser et mettre en œuvre un ensemble d'actions concourant à la mobilisation des propriétaires occupants modestes en situation de précarité énergétique afin de les inciter à réaliser des travaux de rénovation thermique de leur logement.

Un objectif de 250 rénovations énergétique par an a été fixé sur l'ensemble du territoire audois.

Par Délibération en date du 13 avril 2018, Carcassonne Agglo s'est associée par convention de partenariat à la mise en œuvre de la mission d'animation de ce nouveau dispositif, sur son territoire de compétence.

L'achèvement de la deuxième année du programme a donné lieu à la réalisation d'un bilan qui a été présenté en comité de pilotage le 13 janvier 2020 et dont les résultats sont très positifs. Sur cette deuxième année, près de 290 visites ont été réalisées sur le territoire de l'agglomération, plus de 110 dossiers ont été déposés auprès de l'ANAH et 40 dossiers ont été financés.

Afin de poursuivre cet engagement commun de lutte contre la précarité énergétique, il est proposé de renouveler ce partenariat avec la mise en place d'une nouvelle convention de partenariat pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2021.

Au regard de l'augmentation substantielle de l'activité, l'objectif attendu fixé à 70 logements rénovés par période de 12 mois sur le territoire de Carcassonne Agglo est porté à 110.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	121	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	121	
Pour :	121	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la convention de partenariat annexée.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce administrative ou financière y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

122

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-206

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Programme d'Intérêt Général
Mise en place d'un partenariat avec la Fondation Abbé Pierre

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 105 Nombre de pouvoirs : 16 Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel), ALBAREL Arnaud (pouvoir CHESA Isabelle), RAPPENEAU Philippe.

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Le Département de l'Aude a engagé en 2017 la mise en œuvre, sur son territoire, d'un programme d'intérêt général de lutte contre la précarité énergétique (dit PIG départemental de l'Aude, volet de lutte contre la précarité énergétique – rénovation thermique des logements des propriétaires occupants du PDALHPD et du Programme Habiter Mieux).

Ce dispositif a pour objectif d'organiser et mettre en œuvre un ensemble d'actions concourant à la mobilisation des propriétaires occupants modestes en situation de précarité énergétique afin de les inciter à réaliser des travaux de rénovation thermique de leur logement.

Les publics ciblés sont les propriétaires occupants à ressources modestes, éligibles aux aides de l'ANAH et du programme Habiter Mieux, et pour lesquels les travaux permettront de réaliser un gain énergétique supérieur ou égal à 25%.

Par délibération en date du 13 décembre 2013, Carcassonne Agglo s'est associée au Département afin de participer à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif en signant une convention qui définit les modalités d'intervention de Carcassonne Agglo dans ce nouveau PIG.

Au court de sa mission Carcassonne Agglo a pu prendre la mesure des difficultés rencontrées par les propriétaires occupants disposant de peu de moyen financier pour engager des travaux.

Pour faire aboutir leur projet, le soutien financier de différents organismes est souvent nécessaire.

A travers son programme « SOS TAUDIS » la Fondation Abbé Pierre, apporte un soutien financier aux propriétaires impécunieux en situation de précarité énergétique. Les montants accordés varient en fonction de la situation des personnes et donnent lieu à la mise en place d'une convention partenariale.

Le versement de l'aide allouée se fait par l'intermédiaire de la collectivité qui perçoit directement l'aide de la fondation et la reverse ensuite aux artisans ayant effectivement réalisé les travaux.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	121	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	121	
Pour :	121	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De valider la mise en place d'un partenariat avec la fondation Abbé Pierre par la signature de la convention cadre annexée.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce administrative ou financière y afférent, et notamment les conventions spécifiques relatives à chacune des opérations concernées.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

125

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-207

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : PRéAU

Modification du dispositif d'aides aux particuliers pour l'année 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 103
Nombre de pouvoirs : 17
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laéitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel),

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

ALBAREL Arnaud (pouvoir CHESA Isabelle), RAPPENEAU Philippe, BES Jean-Louis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), GROS Christiane.

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Carcassonne Agglo a construit en 2017, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME, un projet de plateforme de rénovation énergétique (PTRE) dans l'habitat privé. Malgré la qualité et la pertinence technique du dossier de candidature, l'arrêt des financements de l'ADEME fin 2017 n'ont pas permis d'allouer les crédits escomptés à la PTRE de Carcassonne Agglo.

Toutefois, afin de prendre une part active dans l'atteinte des objectifs définis par le scénario REPOS de la Région Occitanie, Carcassonne Agglo a fait le choix de poursuivre ses ambitions, et a ouvert une plateforme territoriale de rénovation énergétique, dénommée le PRÉAU, en novembre 2018.

Ce service, situé en centre-ville pour une meilleure visibilité de l'action par les publics visés, est un guichet unique permettant d'apporter des réponses aux usagers, sur toute question relevant de la rénovation énergétique, et plus largement de l'habitat.

En décembre 2019, Carcassonne Agglo a sollicité auprès de la Région Occitanie une subvention afin d'assurer le financement du fonctionnement et l'animation de la PTRE de Carcassonne Agglo sur l'année 2020. Un financement de 90 000€ a été accordé pour un objectif de 40 dossiers.

Dans sa candidature, la collectivité s'est engagée à développer dès à présent les missions du futur Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique (SPIRE) qui sera généralisé à l'ensemble du territoire régional en 2021.

Le SPIRE propose aux particuliers un accompagnement à la rénovation énergétique des logements, à commencer par un audit énergétique, facturé 90 € aux particuliers.

Afin d'inciter le passage à l'acte des travaux, Carcassonne agglo souhaite optimiser le plan de financement des particuliers et favoriser une diminution du reste à charge des travaux. Pour cela, la collectivité prendrait à sa charge la prestation d'audit énergétique facturée à hauteur de 90€ par dossier.

En ce sens, il est proposé de modifier le règlement des aides du PRÉAU pour intégrer ce nouveau financement au particulier pour l'année 2020. Le coût supplémentaire de cette prestation est déjà intégré dans l'enveloppe budgétaire 2020 du service.

Un nouveau dispositif sera proposé pour 2021.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	120	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	120	
Pour :	120	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'intégrer cette aide complémentaire au règlement du Préau pour l'année 2020.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce administrative ou financière y afférent, et notamment les conventions spécifiques relatives à chacune des opérations concernées.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

128

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-208

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Reconduction des conventions de délégation de la compétence transport Autorité
Organisatrice de second rang- année scolaire 2020-2021

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 102
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel),

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

ALBAREL Arnaud (pouvoir CHESA Isabelle), RAPPENEAU Philippe, BES Jean-Louis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), GROS Christiane, CHESA Isabelle.

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Dans le cadre fixé par la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et conformément à l'article L3111-9 du Code des transports, Carcassonne Agglo en tant qu'Autorité Organisatrice de Mobilité peut confier par convention, tout ou partie de l'organisation des transports scolaires à des communes.

Depuis septembre 2012, Carcassonne Agglo exerce sur son ressort territorial la compétence transport scolaire.

Le règlement intérieur adopté le 16 juin 2016 précise le cadre d'intervention de Carcassonne Agglo en matière de transport scolaire. Notamment, ce règlement précise que toute demande de mise en œuvre de prestation complémentaire en matière de transport scolaire entraîne la prise en charge financière totale des communes concernées. Cette position traite notamment sur des demandes portant sur la création de circuit scolaire dont les points d'arrêts se situent à moins de 3km de l'établissement scolaire au sein de la commune.

Afin de fixer les modalités administratives, juridiques, techniques et financières dans lesquelles Carcassonne Agglo délègue une partie de sa compétence en matière de transport scolaire à l'Autorité Organisatrice de Second Rang, une convention avec la commune doit être conclue, pour la desserte des écarts de la commune. La commune sera alors autorisée à créer un service régulier public assurant aux élèves une desserte des écarts vers l'établissement scolaire.

En qualité d'exploitant, la Régie des Transports de Carcassonne Agglo gère les modalités financières et la bonne exécution du service.

Par délibération n° 2019-183, une convention tripartite a été conclue pour une durée du 02 septembre 2019 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020.

La convention de délégation de la compétence transport Autorité Organisatrice de second rang s'appliquait sur les communes suivantes :

- Aigues-Vives
- Azille
- Arzens
- Puichéric

Au regard de la crise sanitaire Covid 19 et vu la reconduction des marchés avec les transporteurs, il est proposé au conseil communautaire de reconduire ces conventions de délégation de la compétence transport Autorité Organisatrice de second Rang à compter du 01 septembre 2020 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-21 sauf avis contraire des communes.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

131

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	118	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	118	
Pour :	118	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De valider la reconduction de délégation de la compétence transport Autorité Organisatrice de second rang tel que présenté.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ainsi que toute pièce y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-209

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Convention de sécurisation des transports scolaires- Complément

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 102
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel),

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

ALBAREL Arnaud (pouvoir CHESA Isabelle), RAPPENEAU Philippe, BES Jean-Louis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), GROS Christiane, CHESA Isabelle.

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Le règlement sur les transports scolaires et non-urbains dans son article 5.2 stipule que, pour des raisons de de sécurité, la prise en charge des enfants de maternelle dans les véhicules scolaires de plus de 9 places est conditionnée à la présence obligatoire d'un accompagnateur.

La prise en charge de l'accompagnateur relève de la responsabilité de(s) la commune(s) concernée(s) ; les surveillants titulaires bénéficient de la délivrance d'une carte de transport gratuite.

Le règlement intérieur précise également qu'en cas de non-respect de cette règle, Carcassonne Agglo ne participera pas à l'organisation et à la prise en charge du transport scolaire.

Par délibération en conseil communautaire du 27 juin 2018, afin de clarifier les missions attendues par l'ensemble des acteurs concernés (Autorité Organisatrice des Mobilités, exploitants, accompagnateurs et communes), une convention de sécurisation des transports scolaires est conclue, dès lors que le service est effectué sur le ressort territorial.

Vu la réorganisation des services de transport rendue nécessaire par l'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération (adjonction des communes de Badens, Barbaïra, Blomac, Capendu, Comigne, Douzens, Floure, Marseillette, Monze à compter du 01 janvier 2017), et suite au transfert du marché RPI Blomac-Douzens-Comigne par la région en date du 1er septembre 2018, il convient d'ajouter le circuit Blomac-Douzens-Comigne à la liste des circuits existants des conventions de sécurisation.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	118	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	118	
Pour :	118	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De valider ce complément des circuits des conventions de sécurisation des Transports scolaires.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le président (ou le Vice-Président délégué aux transports) à signer la convention avec les différentes communes concernées.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-209-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020
Affichage : 18/09/2020

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-210

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Avenant - convention entre la commune de Trèbes et Carcassonne agglo pour la mise en œuvre d'une prestation complémentaire en matière de transports scolaires

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 102 Nombre de pouvoirs : 16 Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel),

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

ALBAREL Arnaud (pouvoir CHESA Isabelle), RAPPENEAU Philippe, BES Jean-Louis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), GROS Christiane, CHESA Isabelle.

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Conformément à l'article L1231-1 du Code des transports, la Communauté d'agglomération est, dans son ressort territorial, autorité organisatrice de la mobilité au sens de l'article L1221-1 du Code des transports, et exerce la compétence de transports scolaires.

Cette compétence s'exerce par l'organisation et le financement des transports scolaires entre la commune de résidence et la commune de scolarisation des élèves. Toute demande de mise en œuvre de prestation complémentaire en matière de transport scolaire emporte la prise en charge financière totale des communes concernées.

Par délibération n°2014-057, une convention financière a été conclue entre Carcassonne Agglo et la commune de Trèbes pour la mise en place de prestations complémentaires en matière de transport scolaire.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre un avenant sur cette convention de mise en œuvre d'une prestation complémentaire en matière de transports scolaires avec la commune de Trèbes à compter du 1er septembre 2020 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	118	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	118	
Pour :	118	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De valider l'avenant de la convention de mise en œuvre d'une prestation complémentaire en matière de transports scolaires avec la commune de Trèbes.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que toute pièce y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-210-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020
Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-211

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Indemnisation de la carte école de natation de la piscine de Capendu et des titres Roll in bus – Famili bus de la Régie des transports de Carcassonne Agglo pour les scolaires durant la période de crise sanitaire.

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 102
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel), ALBAREL Arnaud (pouvoir CHESA Isabelle), RAPPENEAU Philippe, BES Jean-Louis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), GROS Christiane, CHESA Isabelle.

137

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Depuis le début de la crise sanitaire COVID 19, des mesures de confinement de la population ont été jugées nécessaires dont la fermeture des équipements aquatiques et la fermeture des établissements scolaires.

La piscine de Capendu a pu réouvrir selon les consignes gouvernementales le 23 juin 2020. Les abonnés de la carte école de natation de la piscine de Capendu n'ont pas pu utiliser leurs abonnements sur le troisième trimestre scolaire.

Il vous est donc proposé de procéder à une indemnisation de la carte école de natation de la piscine de Capendu durant la période de crise sanitaire (soit le troisième trimestre scolaire : avril / mai/ juin), pour les usagers ayant payé à l'année en respectant la procédure de remboursement.

De même, les abonnés scolaires des titres Roll in bus et du Famili bus de la Régie de Transports de Carcassonne Agglo (RTCA) n'ont pas pu utiliser leurs abonnements durant la période de fermeture des établissements scolaires.

Il vous est donc proposé de procéder à une indemnisation pour les scolaires des titres Roll in bus et Famili bus de la Régie de Transports de Carcassonne Agglo (RTCA) durant la période de crise sanitaire allant du début du confinement (Mardi 17 Mars 2020) jusqu'à la date de réouverture des établissements scolaires, selon les niveaux scolaires, en respectant la procédure de remboursement.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	118	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	118	
Pour :	118	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser les indemnisations telles qu'indiquées ci-dessus et correspondant à la période de crise sanitaire.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-211-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020
Affichage : 18/09/2020

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-212

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Pôle d'Echange Multimodal de Carcassonne
Convention de financement de l'étude foncière de libération et d'optimisation des emprises du
Pôle d'Echange Multimodal – phase 2, sous maîtrise d'ouvrage SNCF-Immobilier

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 102
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel), ALBAREL Arnaud (pouvoir CHESA Isabelle), RAPPENEAU Philippe, BES Jean-Louis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), GROS Christiane, CHESA Isabelle.

139

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Carcassonne Agglo, autorité organisatrice de mobilité pour les transports urbains, non urbains, scolaires sur son ressort territorial, soucieuse d'un aménagement harmonieux de son territoire, porte le projet de Pôle d'échange multimodal autour de la gare de Carcassonne.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la politique globale de la collectivité et de ses outils de planification, notamment :

- Le projet de territoire ;
- Le SCOT en cours d'élaboration ;
- Le Plan Global de Déplacement (PGD) approuvé en décembre 2019 ;
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration.

Ce projet structurant fait l'objet d'un protocole d'intention, adopté lors du Conseil Communautaire du 20 décembre 2017, et validé à l'unanimité par les partenaires du projet.

Il s'inscrit parmi les actions prioritaires du programme national « Action Cœur de Ville ».

Deux études ont été engagées :

- une étude foncière de libération et d'optimisation des emprises du Groupe Public Ferroviaire SNCF Phase1. Cette première étape terminée à ce jour a donné lieu à une présentation en COPIL du 06 mars 2020. Un diagnostic des occupations a été établi par SNCF Immobilier.
- une étude de programmation et d'aménagement, toujours en cours à ce jour, a permis de réaliser un premier diagnostic présenté en COPIL du 06 mars 2020.

La prochaine étape de ce projet consiste à lancer une étude foncière de libération et d'optimisation des emprises du Groupe Public Ferroviaire SNCF Phase 2

Cette Etude se décompose en 4 parties :

- 1- L'estimation du coût de démolition de certains bâtiments et du coût de relogement des activités SNCF concernées par ces démolitions.
- 2- Des avis techniques et métiers pour valider la mutabilité du foncier SNCF concerné par le périmètre du PEM.
- 3- L'estimation du coût de déplacement de certaines installations ferroviaires.
- 4- Une analyse historique et documentaire de pollution sur tout le périmètre concerné par le PEM.

SNCF Immobilier propose de mener cette étude (phase 2), pour un montant de 94 189 € HT, soit 113 026,80 € TTC.

Le délai prévisionnel de l'étude est de :

- Sept (7) mois pour les parties 1 et 4 à compter de la réception de la délibération de Carcassonne Agglo se portant garante pour tous les partenaires (*)
- Huit (8) mois pour la partie 3 à compter de Janvier 2021
- Janvier 2021 pour les avis métiers (partie 2)
- Juin 2022 pour les avis techniques (partie 2)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

L'assemblage des données issues de chacune de ces études constitue le socle du dimensionnement futur du PEM de Carcassonne Agglo.

Le présent rapport porte sur les modalités de financement de l'étude foncière de libération et d'optimisation des emprises du Pôle d'Echange Multimodal – phase 2, sous maîtrise d'ouvrage SNCF-Immobilier.

Le plan de financement prévisionnel, validé par l'ensemble des partenaires est le suivant :

Partenaire	Montant € HT	%
Région Occitanie	28 256,70 €	30%
Carcassonne Agglo	28 256,70 €	30%
Ville de Carcassonne	4 709,45 €	5%
Caisse des Dépôts et Consignations	18 837,80 €	20%
SNCF Gares & Connexions	14 128,35 €	15%
TOTAL	94 189,00 €	100%

Afin de démarrer l'étude le plus rapidement possible, Carcassonne Agglo s'engage à financer le reste à charge en cas de défection d'un partenaire, si celui-ci venait à refuser la délibération.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	118	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	118	
Pour :	118	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser le Président à signer la convention de financement de l'étude foncière de libération et d'optimisation des emprises du Pôle d'Echange Multimodal – phase 2, sous maîtrise d'ouvrage SNCF-Immobilier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-213

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Avenant n°3 à la Convention opérationnelle « Fourmault » du 21 février 2013 entre l'Établissement Public Foncier Languedoc Roussillon (EPF-LR), la Communauté d'Agglomération et la Mairie de Roullens

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 102
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIÉS Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel), ALBAREL Arnaud (pouvoir CHESA Isabelle), RAPPENEAU Philippe, BES Jean-Louis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), GROS Christiane, CHESA Isabelle.

142

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

L'Etablissement Public Foncier Occitanie a été créé en 2009. Afin d'organiser, sur le territoire de Carcassonne Agglo, une action foncière permettant une production significative de fonciers dédiés à la production de logements, un premier diagnostic foncier a été réalisé en 2012.

Ce diagnostic a débouché sur une convention cadre signée le 23 novembre 2012, ayant pour objet de définir les grands principes de l'action foncière à conduire sur le territoire communautaire. Ce partenariat poursuit l'objectif de faciliter à la fois la production de foncier dédié au logement et de réaliser des Logements Locatifs Sociaux (LLS) tels qu'attendus dans le Programme Local de l'Habitat et le Schéma de Cohérence Territoriale.

Cette convention-cadre a vocation à être ensuite déclinée sur les communes, dans le cadre d'une part de conventions d'anticipation foncière permettant de répondre aux opportunités d'acquisitions sur les secteurs stratégiques, et d'autre part, dans le cadre de conventions opérationnelles tripartites entre l'EPF, Carcassonne Agglo et les communes concernées par les sites identifiés. Ces conventions précisent les modalités et engagements de chacune des parties notamment le périmètre d'intervention, la durée de portage, le budget prévisionnel affecté à l'opération, les différentes modalités d'acquisition et les conditions de cession.

Une convention opérationnelle a ainsi été signée le 21 février 2013 avec la mairie de Roullens, concernant le site « Fourmault », sur lequel la mairie porte un projet de création de logements comprenant au moins 25% de logements locatifs sociaux et l'extension de l'aire de jeux communale limitrophe. Cette convention a une durée fixée à 8 ans.

Un premier avenant, signé le 30 juin 2016, a permis d'étendre le périmètre d'intervention de l'EPF LR afin d'y inclure 2 parcelles contigües au périmètre initial.

Un deuxième avenant, signé le 26 septembre 2018, a permis d'inclure au périmètre d'intervention une nouvelle parcelle, nécessaire à la réalisation du projet d'aménagement porté par la commune en lien avec Marcou Habitat. L'acquisition de cette parcelle supplémentaire permettra notamment d'améliorer la desserte du projet.

Il est proposé de conclure aujourd'hui un troisième avenant visant à autoriser la commune de Roullens à procéder à un paiement échelonné jusqu'en 2022, en vue du rachat des terrains acquis par l'EPF dans le cadre de la convention opérationnelle. Il modifie également la clause d'actualisation du prix de revient conformément aux dispositions introduites dans le PPI 2019-2023.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	118	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	118	
Pour :	118	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le projet d'avenant n° 3 à la convention opérationnelle conclue le 21 février 2013, joint en annexe.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à cette décision, et notamment le projet d'avenant joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

143

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-213-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 18/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-214

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

OBJET : Protocole de territoire Carcassonne Agglo - EPF

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 102
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel),

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

ALBAREL Arnaud (pouvoir CHESA Isabelle), RAPPENEAU Philippe, BES Jean-Louis (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), GROS Christiane, CHESA Isabelle.

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

L'Établissement public foncier d'Occitanie, est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial. Créé par le décret n°2008-670 du 2 juillet modifié par le décret n°2017-836 du 5 mai 2017, l'EPF est habilité à procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter les opérations d'aménagement.

Il contribue à la définition et la mise en œuvre de stratégies foncières pour favoriser le développement durable des territoires et la lutte contre l'étalement urbain.

Par son action foncière il contribue à la réalisation de programmes :

- de logements, notamment de logements sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat ;
- d'activités économiques ;
- de protection contre les risques technologiques et naturels ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles.

Ces missions peuvent être réalisées pour le compte de l'État et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, de leurs groupements, ou de leurs établissements publics en application de conventions passées avec eux et dans les conditions définies à la fois par l'article L.321-1 et suivants du code de l'urbanisme ainsi que par son programme pluriannuel d'intervention (PPI) en vigueur.

A ce titre, un protocole de territoire a été défini en 2018 entre Carcassonne Agglo et l'EPF afin de fixer les objectifs et principes généraux d'un partenariat d'intervention foncière sur le territoire communautaire.

Ce protocole vient d'être actualisé en intégrant les nouvelles dispositions prévues dans le cadre du PPI 2019-2023 de l'EPF. Cette nouvelle version intègre notamment la possibilité de cofinancer des études stratégiques (ex : volet foncier du PLH...).

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	118	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	118	
Pour :	118	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le protocole tel qu'annexé à la présente délibération.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette décision et notamment ledit protocole.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

146

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 18/09/2020